

Charte régionale pour une pratique sportive éco-responsable, égalitaire et inclusive.

« Le sport au cœur du Pacte Vert en Occitanie pour une Région plus inclusive »



La pratique sportive répond à de nombreux enjeux d'éducation, de formation, d'insertion, de santé, de développement économique et touristique, d'aménagement du territoire, d'épanouissement personnel ou encore d'espace de lien social. Pour cela, son développement et sa promotion constituent un objectif prioritaire de la Région Occitanie.

En parallèle, la Région Occitanie considère que ce développement, pour sa pérennité et sa viabilité, ne peut s'inscrire en dehors des grands enjeux environnementaux, économiques, sanitaires ou sociaux de ce jour ; en lien direct avec son **Pacte Vert se fixant l'ambition d'accélérer la transition écologique et de construire un modèle plus juste et plus solidaire.**

Pour nourrir en partie cette ambition, la Région Occitanie souhaite s'appuyer sur l'action combinée de ses plus de 17 000 clubs qui doivent jouer un rôle plein et entier. C'est donc l'esprit de cette charte partagée, pour que puisse émerger sur tous les territoires une dynamique collective ponctuée de solutions et d'actions concrètes.

Les clubs sont ainsi mobilisés pour que le sport en Occitanie diminue son impact sur le climat, la biodiversité, tout en préservant et amplifiant son fort impact social, notamment en matière de santé, d'inclusion, d'égalité, d'épanouissement de sa population et de lutte contre les déviances (racisme, antisémitisme, violence, ...).

Ainsi, à travers cette charte, le club que je représente s'engage tacitement à inscrire ses actions dans cette ambition régionale, et plus particulièrement à :

❶ **respecter dans le cadre de son fonctionnement les valeurs promues par la charte de l'Olympisme :**

« L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. »

Ils devront s'attacher également, dans le cadre de leurs activités, à **respecter le principe de laïcité, prévenir et lutter contre toute forme de violence et de radicalisation**, tant au niveau de leurs encadrants que de leurs pratiquants.

❷ **s'inscrire dans la démarche régionale de transition écologique et de préservation de l'environnement :**

Considérant son rôle à jouer en faveur de l'action climatique et de la préservation de l'environnement, mon club s'engage à mettre tout en œuvre, à son échelle pour :

- s'adapter au changement climatique,
- utiliser durablement les ressources naturelles, préserver la biodiversité, prévenir et réduire la pollution (ex : co-voiturage, utilisation de modes de transport doux, lutte contre le gaspillage énergétique, suppression de déplacements non essentiels à l'activité, suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, politique de réduction des déchets, ...),
- contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive (ex : réutilisation/recyclage du matériel sportif, utilisation de verres et bouteilles consignés, se fournir majoritairement auprès de producteurs locaux, privilégier les produits bio et de saison, ...).

❸ **s'inscrire dans la démarche régionale de lutte contre les inégalités et d'inclusion des publics les plus éloignés :**

Considérant son rôle sur son territoire en matière d'inclusion et de lutte contre les inégalités, mon club s'engage à mettre tout en œuvre, à son échelle, pour lutter contre tous les phénomènes d'exclusion de publics liés à des déterminismes physiques, sociaux, économiques ou territoriaux.

Mon club s'engage tout particulièrement à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et à mener une politique volontariste de développement de la pratique sportive féminine et d'accès aux femmes aux fonctions de dirigeantes.

● **s'inscrire dans la démarche régionale de développement d'emplois de qualité et de formation des bénévoles :**

S'il est employeur, mon club s'engage à lutter contre toute forme de travail illégal ou aux conditions indécentes, à proposer et développer des emplois pérennes, prioritairement à temps complet (seul ou à travers l'adhésion à un groupement d'employeurs) et respectant au minimum, le cas échéant, les termes de la Convention Collective Nationale du Sport.

Mon club s'engage également à valoriser et protéger l'action de ses bénévoles en leur proposant notamment des formations adaptées et en les inscrivant, lorsque cela est possible, dans une démarche de valorisation des acquis et de l'expérience.

● **s'inscrire dans la démarche régionale d'amélioration de la santé et du bien-être de ses habitants :**

Les bienfaits d'une pratique sportive adaptée sur la santé, tant en termes de prévention, d'accompagnement ou de rééducation de pathologies, sont démontrés scientifiquement et reconnus de tous. Mon club s'engage donc à se donner les moyens de préserver et d'améliorer l'état de santé général de ses adhérents, leur bien-être ; tout en contribuant, si elles existent, aux démarches collectives initiées localement ou plus largement (ex : sport sur ordonnance, ...).

● **s'inscrire dans la démarche régionale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme :**

Le sport reste un des derniers domaines où la mixité culturelle et sociale perdure, dans un contexte inquiétant d'augmentation significative ces dernières années du nombre d'actes racistes et antisémites.

Mon club s'engage formellement :

- à lutter contre toute forme de racisme ou d'antisémitisme en menant des actions de sensibilisation et de prévention auprès de ses dirigeants, entraîneurs, éducateurs, adhérents et accompagnants ;
- à sanctionner fermement ou à exclure tout adhérent/licencié rendu coupable, directement ou à travers ses accompagnants, d'actes racistes ou antisémites.

NOM du club : TOULOUSE METROPOLE FOOTBALL CLUB

Fédération de tutelle : FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Signature du représentant légal et cachet du club :



TOULOUSE METROPOLE FOOTBALL CLUB

Stade Pierre Cahuzac
29, Rue de Rabastens - 31500 Toulouse
Tél : 05 32 53 91 89
Affiliation FFF 581893